

Centre d'étude de la vie politique

Les cahiers du

CEVIPOL

<http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol>

**Les mandataires communaux en Région
bruxelloise : environnement changeant,
nouvelles élites ?**

Pascal DELWIT

Centre d'étude de la vie politique,
Université libre de Bruxelles (ULB)

2006/2



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES,
UNIVERSITÉ D'EUROPE

Introduction

L'étude des élites politiques locales en Belgique est une démarche scientifique relativement récente, mais elle a fait des progrès substantiels en particulier grâce aux travaux de Reynaerts (2000) et Steyvers (2004).

L'analyse relative aux responsables politiques communaux est d'autant plus importante que leur travail implique une dynamique managériale et de constitution de réseaux d'une ampleur nouvelle (Huron, 1999 ; Malikova, 2000) dans le cadre d'un mouvement de réformes des institutions locales (Vetter & Kersting 2003). Tarrow (1974: 8) évoque l'avènement de *communes-providence* alors, qu'en référence au mode nouveau d'élections des maires en Angleterre, Hambleton et Sweeting (2004: 474) parlent d'un « new political management of local government ». D'une manière générale, les responsabilités des conseillers et membres des exécutifs à l'échelle locale se sont accrues à l'aune des mutations de la gouvernance locale (Reynaerts, Steyvers, Delwit, Pilet 2005).

L'examen du profil socio-démographique et socio-politique des mandataires communaux est d'autant plus intéressant dans le cadre belge que la commune y est un lieu de pouvoir, et de contre-pouvoir, extrêmement important dans le système institutionnel belge. Elle est aussi un lieu identitaire prononcé pour de nombreux citoyens. Sous cet angle, le préalable mis en avant par Capo Giol (1992: 4) – « Studying councilors and mayors, the elected local leaders, means starting from a previous assumption: the importance of the local sphere in the understanding of the political system » – est clairement rencontré. De plus, compte tenu de la pratique régulière du cumul politique en Belgique (Eraly, 2002), il existe fréquemment une relation étroite entre les mandats exercés à l'échelle nationale, régionale et européenne, et les mandats locaux, singulièrement à l'échelle des exécutifs locaux (Delwit, Hellings, Pilet, Van Haute 2005 & 2005a).

La Région bruxelloise présente deux caractéristiques saillantes pour l'étude du personnel local. Premièrement, c'est le seul espace territorial et institutionnel bilingue en Belgique. La vie politique communale est donc marquée par la coexistence de mandataires francophones et flamands. Deuxièmement, comme nombre de métropoles urbaines, elle est sujette à une mobilité importante.

Mobilité spatiale d'abord. Pour certains segments de la population, singulièrement les classes moyennes indépendantes et salariées, habiter en Région bruxelloise est régulièrement une situation de transit avant un déménagement vers la périphérie francophone ou flamande, plus verte et plus cossue.

Mobilité nationale ou ethnique ensuite. La Région bruxelloise a enregistré dans le temps la venue d'étrangers à des fins essentiellement professionnelles : Italiens, Espagnols, Portugais et, plus récemment, Maghrébins, Congolais et Turcs. A l'heure actuelle, une part significative de la population bruxelloise appartient à la deuxième ou à la troisième génération d'étrangers. Il est donc intéressant d'examiner dans quelle mesure il existe, à l'échelon des conseils communaux et des responsabilités exécutives locales, une traduction de cette situation socio-démographique. Cette question est cruciale car comme le souligne Garbaye (2000: 2), elle renvoie aux processus d'intégration menés dans et par un Etat, en particulier dans le système politique : « Local representation, or its absence or weakness as is the case here, is an indicator of incorporation, or lack of incorporation, in the wider political system, and indeed often precedes representation at the national level. In turn, political incorporation is both an

indicator and a factor of social incorporation in the host society. Hence, the problem of the relatively low North African representation in French cities is a key element to the understanding of the political processes that underpin immigrant incorporation in France ». En Région bruxelloise, un premier mouvement s'était opéré lors du scrutin municipal d'octobre 1994 (Lambert 1999: 87). En cette occasion quatorze conseillers communaux d'origine étrangère y avaient été élus (Rea 1995, Martiniello, 1998). Selon les calculs – basés sur le patronyme principalement – de Pierre-Yves Lambert (2001), le scrutin de 2000 aurait été marqué par l'élection de 86 élus d'origine maghrébine et turque. Tous n'ont cependant pas accepté de siéger, et plusieurs avaient démissionné au moment de notre enquête.

Dans cette contribution, nous procéderons en quatre temps. En première étape, nous présenterons brièvement le contexte politico-institutionnel des communes bruxelloises. Dans un deuxième temps, nous examinerons le profil socio-démographique des élites locales belges, en testant notamment l'hypothèse d'une pénétration dans l'arène politique communale des Belges d'origine étrangère. Dans un troisième temps, nous déclinons le positionnement socio-politique des élus locaux. Enfin, nous analyserons les positionnements des conseillers communaux vis-à-vis de propositions de réformes du droit électoral communal ou des institutions locales.

Pour avoir une approche pertinente sur les deux derniers points, nous avons procédé à une enquête par questionnaire, auprès de l'ensemble des mandataires locaux de la Région bruxelloise élus lors du scrutin municipal de 2000, afin d'évaluer tout à la fois leur profil et leur positionnement.

L'enquête a été effectuée par envoi postal ou par courrier électronique. Les mandataires ayant reçu un envoi postal (70%) avaient une enveloppe jointe « Port payé par le destinataire ». Nous avons reçu deux cent soixante-huit réponses, soit un taux de réponse de 42,81%. Celui-ci nous paraît très appréciable, dans la mesure où un certain nombre de déménagement sont intervenus, des démissions ont été présentées et où des élus ayant conservé leur charge ont de fait cessé de siéger.

1. Le contexte politique et institutionnel des communes et des élus locaux en Région bruxelloise

Nous l'avons déjà épinglé, la Région bruxelloise est la seule région bilingue (français-néerlandais) en Belgique. On y recense dix-neuf communes de poids démographiques inégal. Les plus grandes communes, Bruxelles et Schaerbeek, dépassent la barre des cent mille habitants (respectivement 135 875 et 107 488) alors que les plus petites ont moins de vingt cinq mille habitants : Koekelberg (16 551), Berchem-Sainte-Agathe (19 226), Ganshoren (20 065), Saint-Josse-Ten-Noode (22 284) et Watermael Boitsfort (24 587) (Moniteur belge 2002: 23016).

Le nombre de conseillers communaux dans la Région s'élève à six cent vingt-six et est proportionnel à la taille de la commune. Le pouvoir exécutif des communes appartient aux collèges des bourgmestre et échevins, sous la houlette du bourgmestre. Il est de tradition que les bourgmestres et échevins sont aussi conseillers communaux, même si ce n'est formellement pas obligatoire. A notre connaissance, il n'y a qu'un échevin en Région bruxelloise qui ne soit pas aussi conseiller communal.

Les élections communales se déroulent tous les six ans dans le cadre d'un scrutin proportionnel, avec diviseur imperiali pour la répartition des sièges. Les listes soumises aux électeurs sont semi-ouvertes. Ces caractéristiques du mode de scrutin sont importantes à épingler car les règles du jeu électoral communal offrent manifestement une structure d'opportunités pour les candidats, indépendamment du

choix de leur parti quant à leur place sur la liste. En effet, compte tenu de la possibilité de vote préférentiel, les candidats ont la possibilité de se faire élire en marge ou à côté des choix partisans.

Les électeurs belges ont en effet deux grandes modalités de vote valable. Ils peuvent opter pour la liste dans l'ordre de sa présentation – vote case de tête. Ils peuvent aussi émettre un vote pour un ou plusieurs candidats de la même liste – vote de préférence.

La dévolution des sièges à l'intérieur de la liste s'opère alors à partir d'un coefficient d'éligibilité à atteindre, en partant du premier de liste jusqu'au dernier. Si, avec ses voix de préférence, un candidat n'atteint pas le coefficient d'éligibilité, il « prend » des voix du « pot case de tête », à tous le moins s'il y en a ou s'il en reste. En effet, de moins en moins de Belges votent pour les listes en tant que telles, préférant opter pour une ou plusieurs personnes (Wauters, Weekers & Pilet, 2004). Lors des élections communales, le coefficient d'éligibilité est calculé de manière différente qu'aux élections nationales et régionales. A l'occasion de ces scrutins, le coefficient se décline comme le rapport du nombre de voix de la liste au nombre de sièges auquel elle a droit plus un ($V_a/(S_a+1)$). En revanche au niveau local, il s'agit du nombre de voix de la liste multiplié par le nombre de sièges auquel elle a droit rapporté au nombre de sièges auquel elle a droit plus un ($V_a \times S_a/(S_a+1)$). En d'autres termes, toutes choses égales par ailleurs, le coefficient est proportionnellement plus élevé au scrutin local, ce qui signifie que le pot commun est beaucoup plus vite épuisé, même si ce dernier est lui-même multiplié par le nombre de sièges de la liste. Dès lors, les voix de préférence interviennent beaucoup plus dans la sélection du personnel politique local que dans celle du personnel politique régional ou national.

Le phénomène était par ailleurs appelé à prendre d'autant plus d'ampleur aux élections communales d'octobre 2000, que le législateur avait réduit de moitié l'effet dévolutif de la case de tête (voir *infra*) (Cadranel & Delcor, 2001, Delwit & Van Haute, 2003). En d'autres termes, le « pot case de tête » est réduit de moitié avant d'accomplir la distribution des sièges à l'intérieur de la liste.

Autant d'éléments qui étaient appelés à rendre de plus en plus aléatoire l'importance de la place sur la liste, *a fortiori* dans les grandes communes, à magnitude plus forte. Pour notre propos, il s'agit d'un élément crucial dans l'observation du personnel politique local. En particulier, ces éléments de contrainte institutionnelle étaient potentiellement favorables ou mobilisables pour au moins deux catégories de candidats : (a) les candidats se revendiquant, de manière implicite ou explicite, de l'appartenance à une communauté ou/et (b) les candidats s'inscrivant dans une démarche d'utilisation stratégique de ces éléments de contrainte institutionnelle. Dans cette perspective, la problématique des candidats d'origine étrangère était largement ouverte, pouvant éventuellement bénéficier d'une démarche de communauté (maghrébine et turque, en particulier), ce qui est parfois évoqué à l'aune d'un possible *vote ethnique*.

Les résultats des élections communales d'octobre 2000 ont confirmé les prévisions relatives à la relativité des places sur les listes électorales pour l'élection des conseillers communaux. Nombre d'entre eux ont été élus, grâce à « leurs » voix de préférence alors qu'ils n'étaient pas nécessairement éligibles, compte tenu de leur place sur la liste. Ce scrutin semble aussi avoir corroboré certaines dynamiques de *vote communautaire*, même s'il est, fondamentalement, difficile de le prouver. Ainsi, nombre de candidats d'origine maghrébine, turque (voir *supra*), ou encore italienne et congolaise ont-ils été élus.

Dans le domaine de l'action purement stratégique, il convient d'épingler la situation emblématique de la liste libérale dans la commune d'Uccle. Suite à l'annonce du maire sortant, André Deridder, de ne plus briguer le mayorat, deux personnalités ont fait état de service pour lui succéder comme maire libéral : Eric André, alors Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise ayant les faveurs d'une majorité de la section locale et de l'ensemble de l'appareil du parti, et Stéphane de Lobkowicz, échevin sortant et l'une des personnalités les plus populaires de la commune. Sans véritablement trancher la question, le parti libéral les a placés aux deux premières places de la liste. Chacun a fait une ardente campagne pour obtenir un maximum de voix de préférence mais de Lobkowicz a été plus loin en proposant aux électeurs une liste « bloquée » de candidats, à l'intérieur de la liste libérale, susceptibles d'être favorables à sa candidature comme maire. Cette campagne a complètement perturbé la donne. Au soir du 10 octobre 2000, la liste libérale enregistrait un très grand succès mais deux éléments supplémentaires frappèrent d'emblée les imaginations : (a) de Lobkowicz recueillait plus de voix de préférence qu'Eric André et (b) les candidatures promues par de Lobkowicz recueillaient un grand nombre de voix de préférence et étaient élus. Ainsi, le groupe libéral au conseil communal était-il majoritairement favorable à la candidature mayorale de de Lobkowicz alors que le parti soutenait Eric André. Cela donna lieu à une interminable saga politico-judiciaire qui conduisit à l'accès au mayorat de... Claude Desmedt (FDF), le principal perdant du scrutin (!). Cela mena aussi à l'exclusion de de Lobkowicz des rangs libéraux et à son ralliement au parti démocrate chrétien, le Centre démocrate humaniste.

Une vie politique locale sous l'emprise des partis nationaux

Dans certains Etats, la vie locale échappe de manière plus ou moins importante, aux acteurs de la vie politique nationale ou régionale. Tel n'est pas vraiment le cas en Belgique et moins encore en Région bruxelloise. En effet, l'emprise des partis sur les nominations est toujours plus élevée en ville qu'en zone semi-urbaine ou rurale (Soos & Kaalman, 2002: 72-73). Certes, on y relève des listes d'alliances, des cartels électoraux, ou des listes d'intérêts « généraux », « communaux », ou du bourgmestre... mais lorsqu'on fait le relevé précis de ce que recouvre l'ensemble des listes qui se sont présentées aux électeurs le 8 octobre 2000, on note une évidente emprise des partis nationaux.

Dans le spectre francophone, cinq partis sont principalement à l'œuvre : le Mouvement réformateur (MR, libéral), le parti socialiste (PS, social-démocrate), Ecolo (vert), le Centre démocrate humaniste (CDH, démocrate chrétien) et le Front national (FN, extrême droite). Décortiqué à l'aune de l'étiquette partisane, les résultats dans les dix-neuf communes se déclinent de la manière suivante.

Résultats des partis francophones dans les dix-neuf communes de la Région bruxelloise

	MR	PS	Ecolo	CDH	FN
Anderlecht	30,02	17,79	13,85	4,29	3,31
Auderghem	62,54	7,94	14,79	5,49	
Berchem-Saint-Agathe	29,65	10,07	12,58	10,64	
Bruxelles	25,94	23,39	17,12	6,87	2,96
Etterbeek	44,71	12,55	16,49	14,50	
Evere	25,00	34,45	10,04	3,89	
Forest	36,08	21,26	19,12	4,48	
Ganshoren	33,23	7,82	10,07	11,00	
Ixelles	40,24	15,67	26,95	6,91	1,78
Jette	22,51	5,08	12,13	24,87	2,85
Koekelberg	41,11	16,19	14,03	3,18	3,80
Molenbeek	29,08	31,85	13,25	2,12	6,11
Saint-Gilles	17,35	46,63	20,29	6,84	2,87
Saint-Josse	26,63	29,08	16,10	15,17	
Schaerbeek	30,35	11,75	16,92	7,46	
Uccle	61,14	10,25	17,80	6,67	1,39
Watermael Boitsfort	36,27	10,64	21,99	10,16	
Woluwe Saint-Lambert	49,03	8,58	16,08	14,89	
Woluwe Saint-Pierre	57,08	6,24	14,50	17,45	
Région bruxelloise	36,62	16,94	16,46	8,60	1,63

De manière attendue, le Mouvement réformateur est arrivé largement en tête et confirme sa posture dans ses bastions – les communes du sud et de l’est de Bruxelles – Uccle, Woluwé Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Auderghem. Il enregistre, néanmoins, deux défaites symboliques : à Ixelles où son recul conduit, pour la première fois depuis l’indépendance de la Belgique, à la désignation d’un maire qui ne soit pas libéral, et à Bruxelles, où il est, là aussi, envoyé dans l’opposition.

Dans la foulée de son score remarquable aux élections de régionales et nationales de 1999, Ecolo a décroché des scores très appréciables et bien au-delà de ses résultats de 1994. Pour sa part, le parti socialiste enregistre une performance inattendue pour lui, après une élection régionale et nationale catastrophe en Région bruxelloise un an plus tôt. Le PS progresse tant par rapport à 1994 que par rapport à ces scrutins. Pour sa part, le parti démocrate chrétien (CDH) confirmait sa difficulté d’existence dans la Région (Delwit 2002). Il garde néanmoins certaines positions intéressantes dans des communes du sud (Woluwe-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Lambert) et du nord-ouest (Jette, Berchem-Saint-Agathe et Ganshoren). Enfin, le Front national, après avoir été l’invité surprise du scrutin communal de 1994, enregistre un reflux massif et ne conserve, à l’échelon local, qu’une influence mince dans les anciennes communes ouvrières d’Anderlecht et de Molenbeek.

Résultats des partis flamands dans les dix-neuf communes de la Région bruxelloise

	VLD	SP,A	CD&V	VI,Blok	Groen !	Volksunie
Anderlecht		7,91	7,42	7,87	2,31	
Auderghem				0		
Berchem-Saint-Agathe	3,71	1,12	10,64	8,56		
Bruxelles	1,73		2,29	5,33	3,26	3,89
Etterbeek					5,5	2,28
Evere	3,17	5,3	3,89	7,73	3,35	
Forest	1,71	2,66	0,5			
Ganshoren	7,82		18,34	6,68	5,04	
Ixelles	1,03			1,61	2,25	1,03
Jette	2,51	10,16	2,49	6,88		2,51
Koekelberg	3,18	6,36	3,18	5,70		2,66
Molenbeek		2,12	2,12	7,66		2,09
Saint-Gilles				2,22	2,54	
Saint-Josse		2,91		4,90		
Schaerbeek				8,51	3,76	1,13
Uccle				1,83		
Watermael Boitsfort					3,67	
Woluwe Saint-Lambert			5,96		2,68	
Woluwe Saint-Pierre	2,63	0,62				
Région	1,09	1,95	2,53	4,27	1,98	1,06

Qu'en est-il des partis flamands de la Région ? En octobre 2000, six formations étaient dans la compétition : les Vlaamse en Liberalen Democraten (VLD, libéraux), le Socialistische Partij.anders (SP.a, social-démocrate), le Christen Democratisch & Vlaams (CD&V, démocrate chrétien), Agalev devenu Groen ! (vert), le Vlaams Blok devenu Vlaams Belang (extrême droite) et la Volksunie (nationaliste flamand) qui a imposé un an plus tard (Delwit & van Haute, 2002).

Compte tenu de la faiblesse numérique du nombre de néerlandophones dans les différentes communes bruxelloises, les formations démocratiques flamandes sont souvent réduites à des stratégies de cartels électoraux. Ils sont généralement de deux type : (a) sur une base idéologique (avec leur alter ego idéologique francophone) ou (b) sur une base linguistique. Dans ce registre, le SP.A, le CD&V et Groen ! ont une facilité plus évidente d'alliance avec leur partenaire francophone, surtout dans les communes du nord et de l'ouest de Bruxelles (Jette, Ganshoren, Anderlecht, Evere, ...). En revanche, la configuration est plus complexe pour les libéraux du VLD. D'une part, le Mouvement réformateur est moins fort politiquement dans les communes, qui comptent proportionnellement le plus de Flamands. D'autre part, le MR étant formé du parti réformateur libéral mais aussi du parti régionaliste francophone, le Front démocratique des francophones (FDF), l'agrégation des listes n'est pas une démarche aisée. Cette différence a une traduction en sièges. Alors que SP.A, le CD&V et Groen ! ont respectivement quinze, seize et douze sièges de conseillers communaux, on n'en dénombre que sept pour le VLD. Pour sa part, la Volksunie incapable de s'inscrire dans un cartel avec les francophones paie chèrement cet isolement politique combiné au recul de son influence : elle n'a réussi à décrocher que deux mandats de conseillers communaux. Enfin, épinglons la singularité du Vlaams Blok, le parti flamand d'extrême droite. En dépit de son isolement politique, il confirme à l'occasion

de ce scrutin son statut de premier parti flamand de la Région capitale et recueille pas moins de dix-neuf mandats locaux. Il est vraisemblable qu'il a pu bénéficier de l'apport de voix francophones, surtout compte tenu de la faible visibilité du Front national à ce scrutin et de l'absence de liste du FN dans onze communes sur dix neuf.

Cette présentation rapide des partis nationaux, francophones et flamands, dans le spectre communal témoigne de la quasi-absence d'acteurs locaux en marge des partis traditionnels. En effet, à l'échelle de la région, seuls 6,9% des votes vont à une liste sans étiquette partisane. Ces listes ont pu glaner vingt et un sièges. Quatre communes sont plus touchées : Berchem-Saint-Agathe, Forest, Schaerbeek et Watermael-Boitsfort. Si ces listes ne peuvent classées par rapport aux partis traditionnels, elles sont occasionnellement composées de personnalités en rupture avec un parti ou la tête de liste d'un parti.

Résultats listes sans étiquette politique dans les dix-neuf communes de la Région bruxelloise (En pourcentage)

Anderlecht	5,23
Auderghem	9,24
Berchem-Saint-Agathe	13,03
Bruxelles	7,22
Etterbeek	3,97
Evere	3,19
Forest	14,18
Ganshoren	0
Ixelles	2,55
Jette	8,02
Koekelberg	0,61
Molenbeek	3,58
Saint-Gilles	1,28
Saint-Josse	5,22
Schaerbeek	20,12
Uccle	0,92
Watermael Boitsfort	17,27
Woluwe Saint-Lambert	2,78
Woluwe Saint-Pierre	1,48
Région	6,87

2. Le profil socio-démographique des élites locales bruxelloises

Structure d'âge et genre

A l'examen de la structure d'âge des mandataires locaux bruxellois, trois groupes se détachent.

- Le premier est celui qui rassemble le cœur des actifs professionnels (35-54 ans). C'est dans cet ensemble que l'on retrouve l'essentiel des conseillers communaux bruxellois puisque pas moins de 62,8% d'entre eux se situent dans cette tranche d'âge.

- Le deuxième agrège les personnes, dont la grande majorité d'entre elles ont terminé leur vie active professionnelle (55 ans et plus). Ce segment totalise 22,3% des mandataires locaux.
- Les pourcentages cumulés de ceux deux tranches d'âge mettent en lumière le (très) faible nombre de jeunes mandataires locaux. Ils ne sont en effet qu'un peu moins de 15% à avoir moins de 35 ans. La difficulté de décrocher un premier mandat électif est ainsi confirmée.

Genre et âge des conseillers communaux (En pourcentage)

	Proportion d'homme dans la catégorie d'âge	Proportion de femmes dans la catégorie d'âge	Ensemble	Proportion de femmes
18-24	2,82	0,98	2,02	20,00
25-29	4,93	7,84	6,07	53,33
30-34	5,63	8,82	6,88	52,94
35-39	11,97	17,65	14,17	51,43
40-44	18,31	21,57	19,43	45,83
45-49	15,49	14,71	15,38	40,54
50-54	12,68	15,69	13,77	47,06
55-59	11,27	3,92	8,10	20,00
60-64	6,34	4,90	5,67	35,71
65-69	7,75	2,94	6,88	21,43
70+	2,82	0,98	1,62	20,00
Total				41,80

Qu'en est-il de la situation en termes de genre ? Parmi les répondants de notre enquête, on recense 58,2% d'hommes et 41,8% de femmes. Si la situation n'atteint pas la parité promue par de nombreux responsables et par les partis politiques, on observe néanmoins une féminisation tendancielle. Celle-ci est notamment confirmée par la proportion relativement plus importante de femmes parmi les catégories d'âge les plus jeunes. Ainsi, parmi les conseillers des tranches d'âge 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans, on recense plus de femmes que d'hommes.

En revanche, comme l'avaient relevé Steyvers et Reynaerts (2000:15) pour la Belgique, le mouvement de féminisation n'a que partiellement abouti parmi les mandataires exerçant une responsabilité exécutive. Sur les dix-neuf maires en Région bruxelloise, trois seulement sont des femmes : Michèle Carthé (PS, Ganshoren), Corinne De Permentier (MR, Forest), et Martine Payfa (MR, Watermael-Boitsfort). Et parmi les cent soixante-cinq échevins, elles ne sont que cinquante-quatre échevines (32,73%), ce qui est témoin néanmoins d'une évolution significative.

Le statut socio-professionnel des mandataires locaux

Parmi les deux cent soixante-six conseillers communaux ayant accepté de répondre à la question relative à leur statut social, on relève qu'en un plus de trois quarts d'entre eux sont actifs professionnellement, ce qui correspond assez fidèlement au profil d'âge que nous avons épinglé.

Chez les actifs professionnels, on note une très faible représentation du monde ouvrier. Ceci est dû à au moins deux raisons. La première est bien connue des sociologues et

des politologues, le monde ouvrier est sous représenté dans toutes les fonctions de représentation politique, y compris à l'échelon local (Magnier 2004: 174). La deuxième tient à la réalité socio-économique de la Région bruxelloise. Bruxelles est devenue une ville-Région de services dans laquelle le secteur tertiaire prédomine. Plus de la moitié des emplois exercés en Région bruxelloise le sont par des travailleurs, ayant un diplôme universitaire. Et à quelques exceptions près (par exemple l'usine Volkswagen), il n'y plus une grande entité industrielle dans la Région.

A contrario, on relève une très forte représentation du secteur non marchand, singulièrement parmi les fonctionnaires, de même que des cadres et professions libérales.

Fonction parmi les actifs professionnels (En pourcentage)

Ouvrier	0,98
Employé	17,07
Fonctionnaire	29,27
Cadre	18,05
Profession libérale	15,61
Commerçant/indépendant	3,90
Autre	15,12

Parmi le petit quart d'inactifs professionnels, nous avons surtout à faire à deux configurations. La principale d'entre elles rassemble les pensionnés et pré-pensionnés (60% des inactifs), suivis des hommes et des femmes au foyer (20%). En revanche, compte tenu de l'âge des conseillers communaux et de la nécessité de détenir un certain capital social pour accéder à la fonction, on ne recense qu'une infime proportion d'étudiants (1,64%) et de chômeurs (6,56), quand bien même le taux de chômage dans la Région dépasse la barre des 20%.

Statut parmi les non actifs professionnels (En pourcentage)

Chômeur	6,56
Homme/Femme au foyer	21,31
Etudiant	1,64
Pensionné	59,02
Handicapé	4,92
Sans réponse	6,56

Qu'en est-il du capital scolaire parmi les conseillers communaux bruxellois ? Mesuré, à l'aune du dernier diplôme obtenu, celui-ci se révèle, en moyenne, très élevé. Près de 80% des mandataires locaux ont décroché un diplôme du supérieur, universitaire ou non universitaire. Et parmi ceux qui n'ont pas suivi d'études supérieures, la grande majorité a obtenu le niveau de secondaire supérieur. Bref, la situation de faible diplômentation n'apparaît que de manière marginale parmi les répondants. Et elle est évanescence dans les personnes exerçant des responsabilités exécutives. En effet, neuf échevins et bourgmestres sur dix sont titulaires d'un diplôme du supérieur.

Le capital scolaire des élites locales (En pourcentage)

	Conseillers	Bourgmestres, échevins, présidents de CPAS
Sans réponse	0,37	0,00
Aucun	0,75	0,00
Primaire	1,12	0,00
Secondaire inférieur	2,24	1,64
Secondaire supérieur	13,43	8,20
Technique	2,24	1,64
Professionnel	1,49	0,00
Supérieur non universitaire	26,87	29,51
Universitaire	51,49	59,02

Il est intéressant de noter des subtilités dans le capital scolaire des édiles en fonction de l'étiquette partisane des élus. Ainsi, on ne retrouve somme toute des « faiblement diplômés » que parmi les des mandataires socialistes, dont 15% des conseillers ne disposent pas au moins du niveau secondaire supérieur, pour moins de 6% aux libéraux et aux démocrates chrétiens et 8,5% aux verts.

De même peut-on relever que plus de 80% des élus CDH sont détenteurs d'un diplôme du supérieur, mais essentiellement non universitaire. La part des universitaires est la paradoxalement proportionnellement la plus faible chez ces derniers.

Le capital scolaire des élites locales en fonction de l'étiquette politique (En pourcentage)

	PS	MR	CDH	Ecolo	Autre	SP.A	VLD	CD&V	(Agalev) Groen!	(Vl. Blok) Vl. Belang
Sans réponse	2,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aucun	0,00	0,96	0,00	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primaire	4,17	0,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secondaire inférieur	4,17	0,00	0,00	2,17	4,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secondaire supérieur	8,33	16,35	11,76	13,04	4,00	12,50	16,67	20,00	20,00	50,00
Technique	4,17	2,88	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnel	0,00	0,00	0,00	4,35	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	25,00
Supérieur non universitaire	29,17	23,08	47,06	34,78	28,00	0,00	33,33	0,00	20,00	0,00
Universitaire	47,92	55,77	35,29	43,48	64,00	62,50	50,00	80,00	40,00	25,00

Parmi les cent quarante conseillers ayant fait des études universitaires, nous avons voulu connaître leur université d'origine et leur discipline. Dans la mesure, où la grande majorité des mandataires locaux sont francophones, les universités mentionnées le sont aussi. Chez les conseillers communaux francophones ayant fréquenté une université, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université catholique de Louvain (UCL) sont choisies dans un pourcentage identique. Sans surprise, les Université de Liège (Ulg), de Mons (UMH, FPMx, FUCAM), de Namur (FUNDP) ou les facultés universitaires Saint-Louis (FUSL) de Bruxelles sont faiblement citées. Soit pour des raisons géographiques, soit parce que ces institutions n'offrent qu'une partie d'un cycle d'étude, le Master devant nécessairement être accompli dans une des trois universités complètes du spectre francophone (ULB, UCL, Ulg).

La principale Université de Bruxelles n'est donc pas, de manière manifeste, la plus fréquentée. Cela peut s'expliquer à la lumière de trois raisons. Premièrement, une raison d'ordre géographique. Le campus de l'Université catholique de Louvain n'est situé qu'à une vingtaine de kilomètres de la Région bruxelloise et s'assimile, pour bon nombre d'étudiants et de membres des personnels académique e scientifique, à une Université bruxelloise. Au demeurant, le campus de médecine se situe lui dans la Région bruxelloise. Deuxièmement, se mêle dans le choix de l'Université des raisons d'ordre traditionnel et idéologique. Historiquement, même si cette dimension s'érode, l'option en faveur de l'Université est associée à un positionnement sur le clivage philosophique. Au surplus, des filières plus ou moins informelles existent entre l'enseignement libre confessionnel et l'UCL, et entre l'enseignement communal et libre non confessionnel, et l'ULB. Même si ces mécanismes sont moins prégnants que par le passé, ils n'ont pas disparu et l'influence familiale joue toujours un rôle non négligeable. Enfin, il en va aussi des disciplines et des traditions disciplinaires plus ou moins réputées de chacune des deux universités.

Parmi les conseillers néerlandophones, la première Université mentionnée est l'alter ego flamand de l'ULB, la Vrije Universiteit te Brussel (VUB), devant la Katholieke Univeriteit Leuven et l'Universiteit Gent.

Université fréquentée parmi les diplômés universitaires (En pourcentage)

ULB	39,29
UCL	38,57
Autres	6,43
VUB	6,43
KUL	2,86
ULG	1,43
FUCAM	1,43
FUSL	1,43
RUG	1,43
UMH	0,71

Le poids de la formation juridique parmi le personnel politique (« amateur » ou « professionnel) reste saillant. En effet, un quart des universitaires ont suivi une formation en droit. A bonne distance viennent trois autres disciplines de sciences humaines : la science politique, les sciences sociales et l'économie. *A contrario*, épinglons la faiblesse des disciplines de sciences exactes (médecine partiellement exceptée). On ne recense que de manière marginale des mathématiciens, des biologistes, des physiciens, des ingénieurs civils ou encore des chimistes.

Formations suivies parmi les diplômés universitaires (En pourcentage)

Droit	23,91
science politique	7,97
Sociologie/travail social	7,25
Economie	5,80
Médecine	5,80
Journalisme/communication	3,62
Ingénieur commercial	2,90
Ingénieur civil	2,90
Philologie romane	2,90
Pharmacie	2,17
Sans réponses	17,39
Autres	17,39

Le positionnement philosophique

Nous l'avons déjà épinglé, la question philosophique est un des principaux clivages historiques de la Belgique (Delwit & De Waele 1999). Le rapport à la croyance et à la pratique est ainsi une question centrale. En même temps, la Région bruxelloise est la plus sécularisée de Belgique et la moins touchée par les rites de la religion catholique (Voyé & Dobbelaere 2000: 148-49). Quelle est, dans ce contexte, la situation prévalant parmi les conseillers communaux ?

Etrangement, nous pouvons isoler trois groupes. Le premier, celui des croyants, est composé d'un peu moins de 48% des répondants à notre enquête. Le deuxième, aussi important quantitativement (41%), réunit les athées. Mais on recense également 11% des conseillers communaux ne sachant pas se déterminer sur cette question.

Cette observation n'est pas nouvelle. Cette réponse est souvent le fait de personnes ayant une socialisation familiale baignée de catholicisme, notamment scolaire, et qui ne peuvent ou ne veulent assumer une rupture éventuelle avec la croyance. De manière très intéressante, cette réponse est relativement importante parmi les mandataires verts francophones. Ainsi, pas moins de 20% des conseillers communaux d'Ecolo ont choisi cette réponse à la question de savoir s'il (si elle) croyant(e). Cela corrobore l'empreinte démocrate chrétienne significative dans un segment important de ce parti.

Nos données vont aussi à contre-courant d'une image d'Epinal, qui veut que les femmes soient plus croyantes et pratiquantes que les hommes. Pour les conseillers communaux, l'observation est exactement inverse. Si 51% des hommes déclinent leur croyance, elles ne sont que 42,6% à faire de même. Dans ce résultat, l'effet de génération joue. En effet, parmi les 18-34 ans, le nombre de croyants (41,67%) est inférieur à celui des non-croyants (44,44%). Parmi les 35-54 ans, le rapport est renversé. Il y a 44,52% de croyants pour 41,54% d'athées. Chez les 55 ans et plus, la croyance est plus nettement majoritaire : 51,79% contre 41,07% de non-croyants.

Rapport à la croyance (En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans réponse	0,00	0,93	0,37
oui	51,27	42,59	47,57
non	37,97	44,44	40,82
Je ne sais pas	10,76	12,04	11,24

L'analyse de la religion pratiquée par les croyants révèle (bien sûr) le poids très important de la religion catholique qui, avec un peu moins de trois quarts d'occurrences mentionnées, devance largement les autres confessions. Mais on peut aussi épingle la traduction philosophique de la diversification progressive du personnel politique communal en Région bruxelloise. En effet, un croyant sur dix se déclare de confession musulmane. Il s'agit sans aucun doute de conseillers d'origine maghrébine ou turque.

Par ailleurs, notons aussi que 12% des croyants se déclarent chrétiens, c'est-à-dire dans ce choix, ni catholiques, ni protestants. Cette option témoigne souvent d'une prise de recul par rapport à l'Eglise catholique et aux prescrits pontificaux. A l'occasion d'une enquête « sortie des urnes » menée en Région bruxelloise, nous avons d'ailleurs mesuré que le comportement électoral des *catholiques* et des *chrétiens* différait sensiblement.

Les niveaux de pratique confirment une forme de détachement en Région bruxelloise. Chez les catholiques (seule catégorie statistiquement significative), ils ne sont que 30% à prendre part à l'office au moins une fois par mois pour plus de la moitié qui ne s'y rendent qu'occasionnellement et plus de dix pour cent qui ne pratiquent jamais. Les données de pratique sont encore plus faibles parmi les chrétiens et les musulmans, mais les données sont moins fiables statistiquement.

Religion pratiquée et niveau de pratique

	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Quelques fois par an	Jamais	Sans réponse	Proportion parmi les croyants
Catholique	20,43	9,68	56,99	11,83	0,00	72,66
Protestant	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,78
Chrétien	6,25	6,25	62,50	18,75	6,25	12,50
Musulman	7,14	7,14	42,86	35,71	7,14	10,94
Israélite	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,78
Bouddhiste	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,78
Autre	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	1,56

Une diversification progressive des origines nationales

Pour conclure cet examen du profil socio-démographique, nous avons testé la nationalité des parents, sachant cet indicateur relatif compte tenu de l'accès possible à la nationalité belge d'un certain nombre d'étrangers. Toutefois, le résultat confirme nos observations précédentes. Si de manière escomptée, la grande majorité des mandataires locaux ont un père et/ou une mère de nationalité belge, huit à neuf pour cent déclarent qu'au moins un de leur parent a une nationalité étrangère. La première citée est marocaine. On notera ici que la diversification progressive des origines parmi les mandataires locaux bruxellois n'a encore que partiellement atteint les postes exécutifs dans la mesure où il existe un écart de deux à cinq points sur la nationalité des parents entre conseillers communaux et mandataires à responsabilités exécutives.

Nationalité du père et de la mère des mandataires locaux et des mandataires à responsabilité exécutive (En pourcentage)

	Nationalité du père		Nationalité de la mère	
	Conseillers communaux	Bourgmestres, échevins et présidents de CPAS	Conseillers communaux	Bourgmestres, Echevins et présidents de CPAS
Belge	91,32	96,67	90,11	93,33
Marocain	5,28	1,67	5,32	1,67
Tchécoslovaque	0,38		0,76	1,67
Hollandais	0,38		0,38	
Libyen	0,38	1,67	0,38	
Congolais	0,75		0,76	1,67
Turc	0,38		0,38	1,67
Français	0,38		0,76	
Italien	0,38		0,38	
Algérien	0,38		0,38	

3. Les mandataires locaux et le positionnement politique

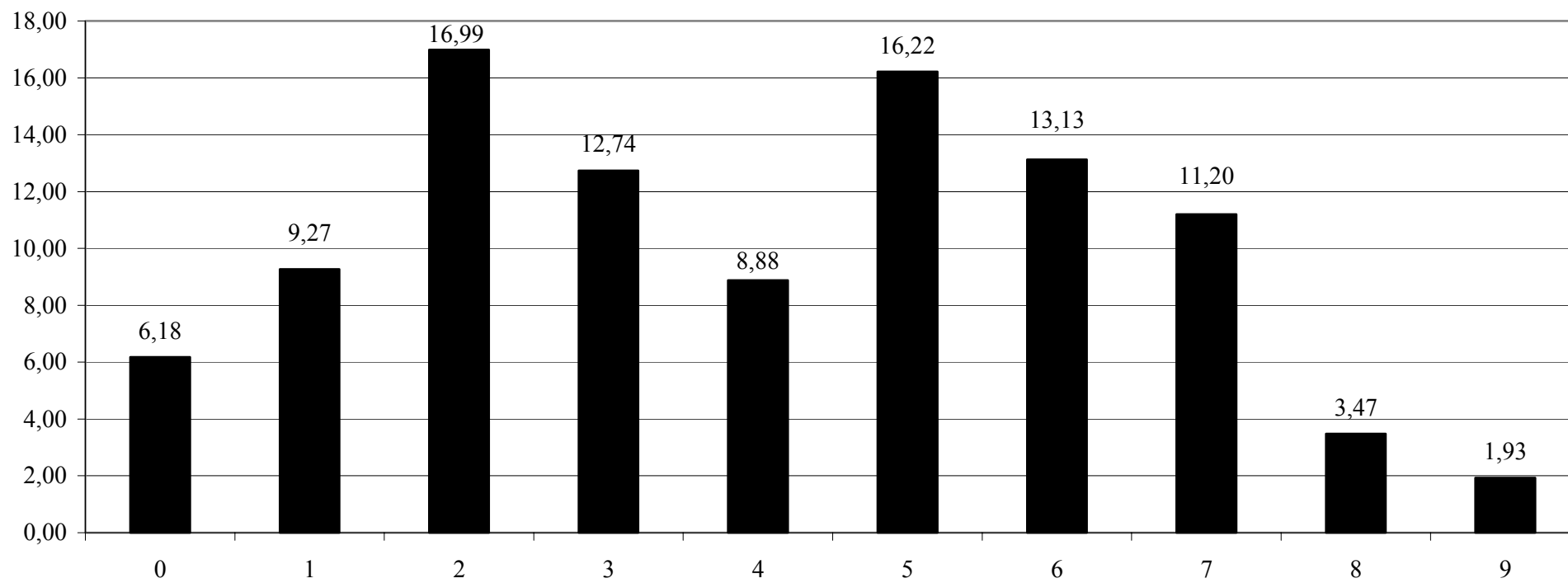
En Belgique, il n'y a quasiment jamais de gouvernement fédéral, régional ou communautaire homogène d'un point de vue idéologique. Les clivages trouvent dès lors à s'exprimer dans le cadre d'exécutifs de coalition et d'un fonctionnement d'essence consociative (Deschouwer, 1999). Au plan local, des majorités absolues sont plus fréquentes, singulièrement en Flandre, notamment dans le chef des démocrates chrétiens, et en Wallonie, singulièrement en faveur des socialistes. Le fait est plus rare à Bruxelles.

La configuration consociative de la Belgique et la vie politique locale ont-elles tendances à gommer ou à atténuer la conflictualité politique ? Rien n'est moins sûr. Soumis à une échelle politique allant de la position la plus à gauche (0) à la position la plus à droite (9), les conseillers communaux devaient se classer.

L'autopositionnement moyen des mandataires locaux s'élève à 4,00, soit un score qui pourrait s'assimiler à une position centriste ou du marais pour un grand nombre d'entre eux. En vérité, ce qui devrait se refléter par une courbe de Gauss, n'est pas véritablement ce qui se révèle. La note 4 n'est, par exemple, que la septième la plus fréquemment citée. La moyenne cache donc des positions pour une part clairement antinomiques.

Ainsi, on recense 31,20% de conseillers communaux qui se positionnent sur les notes les plus à gauche (0, 1 et 2) et 30% sur les notes les plus à droite (6,7, 8 et 9).

Auto-positionnement politique des conseillers communaux bruxellois (en pourcentage)



Examiné sous l'angle des étiquettes partisans, le tableau correspond dans une large mesure aux attentes politologiques des positionnements politiques supposés. Les conseillers socialistes (francophones et néerlandophones) se situent les plus à gauche dans l'ensemble des mandataires ayant des moyennes respectives de 1,67 et 2,00. Ils sont *suivis* par les mandataires des deux formations vertes. Les conseillers d'Ecolo ont une note moyenne de 2,28 et ceux de Groen ! de 2,40. Pour leur part, les démocrates chrétiens se situent dans une posture d'entre d'eux centriste avec 4,29 de moyenne pour le CDH et 4,75 pour le CD&V. Parmi les formations démocratiques, les mandataires locaux libéraux assument la position la plus à droite. La note moyenne du MR s'élève à 5,61 pour 6,00 au VLD. Notons que les quelques mandataires du Vlaams Belang qui ont accepté de répondre endossent sans ambiguïté leur profil d'extrême droite. Leur score moyen se situe à 8,33.

Auto-positionnement politique et étiquette partisane (note moyenne)

Partis francophones	
PS	1,67
Ecolo	2,28
CDH	4,29
Autre	4,64
MR	5,61
Partis néerlandophones	
SP.A-Spirit	2,00
Groen! (Agalev)	2,40
CD&V-NV-A	4,75
VLD-Vivant	6,00
Vl. Belang (Vl Blok)	8,33

Ce bref décryptage du profil politique des élus locaux en Région bruxelloise témoigne d'une conflictualité politique démocratique, peut-être plus importante qu'on ne pouvait l'imaginer. Il tient peut-être à la polarisation forte entre socialistes et libéraux à laquelle nous assistons depuis quelques années. Bien évidemment, celle-ci est sans doute aussi la traduction de positions politiques clairement assumées à gauche dans le chef des socialistes, et tout aussi nettement affirmées à droite parmi les libéraux.

4. Les élites locales et le fonctionnement des institutions communales

Dans la vie politique belge, débats et renouvellement des idées sur le fonctionnement des institutions et sur les termes du droit électoral se développent occasionnellement (Pilet, 2006). Dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, plusieurs formations politiques ont alimenté une réflexion politique sur l'intérêt voire l'importance de modifier des pans importants de la législation électorale. La proposition la plus radicale consistait à préconiser, dans le chef des partis libéraux et de certaines personnalités socialistes (Delwit 2000), un passage d'un mode de scrutin de type proportionnel vers un système électoral d'essence majoritaire.

Le gouvernement arc-en-ciel (libéral-socialiste-vert) mis en place en 1999 n'a pas suivi une suggestion aussi radicale. Il a cependant modifié substantiellement la législation électorale. L'effet dévolutif de la case de tête a été pondéré de moitié, la parité des listes et des deux premières places sur les listes a été mise en place, les listes de suppléants ont été supprimées puis ... réintroduites, les circonscriptions au niveau fédéral et de la Région flamande ont été provincialisées, enfin un seuil de 5% a été introduit pour les élections régionales et nationales.

Dans ce mouvement, l'échelon communal n'a été que partiellement affecté. Toutefois, nous l'avons mentionné, la pondération de moitié de l'effet dévolutif de la case de tête qui le concerne a eu et aura un impact sur la sélection du personnel communal. De même, l'avènement de la parité des listes et des personnes dans les deux premières candidatures pourrait-il aussi avoir des effets sur l'essence des mandataires politiques communaux.

Des modifications en matière de droit électoral communal et des changements dans le fonctionnement des institutions locales sont intervenues suite à l'adoption d'un autre principe par le législateur belge : la régionalisation complète de la loi communale et provinciale, adoptée en 2001. Désormais, le bourgmestre n'est plus nommé par le roi. En d'autres termes, le droit électoral et des institutions peut désormais être distinct de région à région. A la suite de l'adoption de cette loi spéciale et dans la foulée du scrutin communal d'octobre 2000, plusieurs propositions ont été formulées, essentiellement dans les spectres wallon et flamand : élection directe du bourgmestre, choix du bourgmestre en fonction du nombre de voix de préférence, mise en place d'un scrutin de type majoritaire, fin de la présidence du conseil communal par le maire, parité des listes, suppression du pot commun... Certaines de ces propositions ont, depuis, été adoptées décrétalement en Flandre et en Wallonie

En Région bruxelloise, ces problématiques se déclinent dans une optique plus complexe compte tenu du caractère bilingue de la Région et de la crainte des édiles flamands de voir se mettre en place une dynamique majoritaire qui leur serait défavorable.

Toutefois depuis 2001, le débat est posé et il était intéressant de sonder l'avis des conseillers communaux sur ces différentes dimensions. Dans cette contribution, nous envisagerons trois problématiques. La première a trait à la proposition la plus radicale, la possible élection directe du bourgmestre. La deuxième est évoquée souvent par les mandataires dans l'opposition, la fin de la présidence du conseil communal par le maire. La troisième dimension fait référence à d'éventuelles aspirations majoritaires : dans quelle mesure les conseillers communaux voient-ils, avec bienveillance ou rejet, les coalitions entre partis dans l'exercice des responsabilités.

L'élection directe des bourgmestres

La perspective d'une élection directe des bourgmestres est majoritairement rejetée parmi les conseillers communaux. Ils sont en effet 53% à s'y opposer pour 39% à la prôner et un peu moins de 8% à ne pas se prononcer. Epinglons qu'il existe une forme de polarisation sur la question dans la mesure où les deux réponses les plus citées sont le désaccord complet (35,96%) et l'accord complet (27,34%). Pour l'essentiel donc, le débat met en confrontation des partisans résolument convaincus des vertus de cette mesure à des opposants qui y voient nettement des défauts graves.

Les positionnements traversent les partis mais un certain nombre de points peuvent être mis en évidence :

- (a) les scores « d'accord sur le principe » sont les plus élevés parmi les conseillers communaux des formations qui détiennent en l'état le plus de maires : le Mouvement réformateur et le parti socialiste.
- (b) Au-delà de cette posture liée à l'état du rapport de forces politique contemporain, nous pouvons aussi isoler une posture d'ordre idéologique. Le principe de l'élection directe des bourgmestres est bien plus acceptée (et

promue) dans les rangs libéraux (Michel, 2004: 34). Près de 57% des mandataires de ce parti le préconisent. C'est la seule formation où une majorité de conseillers communaux s'y déclarent favorables. En revanche, même si un cinquième des conseillers socialistes sont tout à fait d'accord avec la mesure, 58% s'y opposent dont un tiers de manière ferme.

- (c) Dans les rangs démocrates chrétiens et verts, l'opposition est large, respectivement (87% et 74%). Cela tient à leur place dans le système des partis à l'échelon des communes. La probabilité d'avoir un maire directement élu chez les démocrates chrétiens et les verts est plus faible qu'à travers un hypothétique jeu d'alliances. Parmi les verts pourtant, il existe une petite tension (qui fait que notamment un dixième des mandataires est tout à fait favorable à cette évolution) : si nombre d'entre eux mettent en évidence ce qu'ils considèrent comme des effets pervers de la mesure, certains la voient aussi comme un moyen de « redonner la parole » aux citoyens au détriment des *jeux* de partis.
- (d) Compte tenu de la faiblesse des effectifs, il n'est pas possible d'analyser sérieusement les différences entre partis flamands. Les indications révélées par nos résultats sont en phase avec une attente politologique : Vlaams Belang et VLD sont en effet deux formations qui ont le plus promu le principe de l'élection directe des bourgmestres sur la même idée : « rendre la parole aux citoyens ».

Rapports à l'élection directe du bourgmestre (En pourcentage)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas	Sans réponse
PS	20,83	10,42	25,00	33,33	8,33	2,08
MR	38,46	18,27	9,62	25,96	4,81	2,88
CDH	11,76	0,00	35,29	52,94	0,00	0,00
Ecolo	10,87	10,87	23,91	50,00	4,35	0,00
Autre	28,00	16,00	12,00	32,00	8,00	4,00
SP.A	0,00	0,00	12,50	75,00	12,50	0,00
VLD	80,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CD&V	20,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00
Groen!	20,00	0,00	20,00	60,00	0,00	0,00
Vl Belang	75,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00
Total	27,34	12,36	17,23	35,96	5,24	1,87

Question posée : « L'élection directe du maire serait une bonne chose »

La fin de l'exercice de la présidence du conseil communal par le maire ?

La problématique de l'exercice de la présidence du conseil communal par le maire suscite moins de débats, moins d'attention politique et médiatique, et moins de crispations et de polarisations. Pour autant, elle est à l'agenda des réflexions sur le destin des institutions municipales.

En Région bruxelloise, cette proposition est éminemment minoritaire parmi les conseillers communaux. En effet, ils sont 61% à rejeter sa perspective pour seulement 34% à l'avaliser. L'opposition est même catégorique pour 40% des conseillers (tout à fait en désaccord). Même si les positions traversent également les partis, il existe aussi des différences manifestes en fonction de la couleur partisane et des places occupées dans le spectre communal.

- (a) Ainsi, l'hostilité est surtout nette parmi les conseillers des deux formations qui participent le plus aux collèges et qui ont le plus de postes de bourgmestres. 75% des mandataires libéraux et 69% des conseillers socialistes se déclarent défavorables à ce changement alors que 63% des conseillers démocrates chrétiens y sont favorables. Au demeurant, si l'on croise les résultats en fonction de l'appartenance à un parti au pouvoir ou dans l'opposition, les chiffres attestent de perceptions différentes. Parmi les mandataires dans la majorité communale, ils ne sont que 29,19% à prôner ce changement dans le fonctionnement du conseil communal alors que 65,84% s'y refusent. Chez les conseillers de l'opposition, le rapport est plus équilibré : 42,31% s'y déclarent favorable contre 52,88% qui rejettent cette mesure.
- (b) Pour autant, le rapport à l'exercice des responsabilités ou à la posture d'opposition n'explique pas tout. Ainsi constate-t-on que près de 60% des conseillers communaux locaux d'Ecolo plébiscitent la mesure quand bien même cette formation est partie prenante à onze exécutifs sur dix neuf de la Région bruxelloise. Il y a dans le chef des mandataires verts et, partiellement, démocrates chrétiens la volonté tout à la fois de mieux assurer un partage des tâches, de mieux garantir le droit d'expression de l'opposition et de prohiber autant que faire se peut toute forme de cumul.

Rapport à l'exercice de la présidence du Conseil communal (En pourcentage)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas	Sans réponse
PS	10,42	14,58	18,75	50,00	6,25	0,00
MR	14,42	7,69	25,00	49,04	2,88	0,96
CDH	23,53	35,29	0,00	35,29	5,88	0,00
Ecolo	34,78	23,91	15,22	19,57	4,35	2,17
Autre	12,00	8,00	20,00	60,00	0,00	0,00
SP.A	12,50	25,00	25,00	25,00	12,50	0,00
VLD	40,00	20,00	20,00	0,00	20,00	0,00
CD&V	20,00	20,00	20,00	40,00	0,00	0,00
Groen!	20,00	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00
VI Belang	50,00	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00
Total	18,73	15,36	20,22	40,82	4,12	0,75

Question posée : « Le maire ne devrait plus présider le conseil communal »

Dégager des majorités claires ?

Qu'en est-il de la dynamique de coalition dans l'exercice des responsabilités ? Celle-ci est en effet très souvent présente dès lors qu'à l'exception des communes de Woluwé-Saint-Pierre et de Woluwé-Saint-Lambert, tous les exécutifs associent plusieurs formations politiques. Est-ce un *plus* pour la démocratie ou faut-il plutôt s'inscrire dans une philosophie de la gouvernance (Seiler, 2000) d'essence majoritaire, aux yeux des conseils communaux ? Compte tenu de la polarisation observée entre socialistes et libéraux, on pouvait imaginer des velléités majoritaires.

Par ailleurs, nous l'avons précisé, cette question prend un relief différent en Région bruxelloise compte tenu de l'existence d'une minorité flamande qui pourrait voir sa représentation ébranlée par une dynamique majoritaire.

D'une manière générale, et la dernière dimension n'y est sans doute pas étrangère, le volontarisme majoritaire semble limité. Les mandataires locaux considèrent plutôt positivement la coopération entre plusieurs partis dans les collèges de bourgmestre et échevins. Trois quarts des conseillers communaux jugent intéressante cette réalité socio-politique. Ils ne sont que 22% à avoir une opinion opposée.

Observons dans le même temps qu'en la matière les avis sont peu tranchés. Les opinions les plus nettes (« tout à fait d'accord » et « tout à fait en désaccord ») ne recueillent que 24% des appréciations émises.

Examiné à l'aune de l'étiquette partisane, les libéraux se distinguent le plus : ils sont les moins favorables à la dynamique de coalition (63,5%) et les plus hostiles (35%). *A contrario*, les mandataires du plus petit parti (démocratique) francophone apparaissent comme le plus ferme soutien au principe des coalitions de partis et les moins favorables à une perspective majoritaire. La taille du parti explique sans doute ce choix (rationnel). Ajoutons qu'au terme du scrutin d'octobre 2000, le Centre démocrate humaniste avait pu jouer un rôle pivot dans la confection des majorités compte tenu d'une polarisation inattendue et exacerbée entre socialistes et libéraux, au soir de l'élection. Sans surprise, les conseillers néerlandophones, tout en rappelant la grande prudence avec laquelle il faut appréhender les données, expriment un soutien clair au principe de coalitions de partis.

Rapport aux coalitions de partis (En pourcentage)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas	Sans réponse
PS	14,58	72,92	12,50	0,00	0,00	0,00
MR	15,38	47,12	22,12	12,50	1,92	0,96
CDH	17,65	76,47	5,88	0,00	0,00	0,00
Ecolo	19,57	54,35	10,87	4,35	10,87	0,00
Autre	28,00	52,00	12,00	4,00	0,00	0,00
SP.A	37,50	50,00	12,50	0,00	0,00	0,00
VLD	20,00	40,00	20,00	0,00	20,00	0,00
CD&V	60,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Groen!	20,00	60,00	0,00	20,00	0,00	0,00
VI Belang	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00
Total	18,73	55,43	15,73	6,37	3,00	0,37

Question posée : « Les coalitions entre partis pour gérer la commune apportent un plus à la vie démocratique de la commune »

Conclusion

Les élites locales bruxelloises proviennent clairement des partis politiques nationaux et leur influence dans leur désignation reste appréciable. Nous avons néanmoins observé que les modalités du droit électoral communal et les évolutions qu'il avait récemment subies offrent manifestement une structure d'opportunités à des votes de type communautaire, pouvant ébranler les logiques de recrutement reproductives et par héritage (Tilleux 2003: 21).

En termes d'attributs socio-démographiques, le personnel politique communal élu aux élections d'octobre 2000 se décline comme un personnel appartenant essentiellement à deux grands groupes : le cœur des actifs professionnels (35-54 ans) et le monde des (pré)pensionnés (55 ans et plus). En revanche, le nombre des jeunes mandataires est limité, ce qui témoigne sans doute de l'importance de la constitution d'un capital social pour accéder aux fonctions de représentation, en ce compris locales.

Les édiles locaux sont en voie de féminisation. Certes, il y a dans l'ensemble des conseillers – et plus encore parmi les maires et échevins – une sur-représentation masculine mais, comme nous l'avons vu, celle-ci tient pour partie à un effet générationnel. Par ailleurs, la mise en place de la parité des listes électorales à l'échelon communal devrait accompagner ce mouvement voire l'amplifier.

Sans surprise, le capital scolaire des mandataires est élevé. Un très grand nombre de conseillers communaux ont accompli des études supérieures et le fait est encore plus patent parmi les mandataires exerçant des responsabilités exécutives.

Face aux propositions de modifications du droit électoral qui pourraient intervenir suite à la régionalisation complète de la loi communale, nous avons pu isoler les réticences d'ensemble à certaines mesures envisagées : élection directe du maire, exercice de la présidence du conseil communal par une autre personne que le maire, volonté d'entrer dans une logique majoritaire... Aucune de ces pistes ne recueille un soutien majoritaire, même si le principe de l'élection directe des maires est promu par nombre d'édiles libéraux. Il faut sans doute y voir une légitimité relativement grande du fonctionnement des institutions communales en Région bruxelloise et de la traduction politique des élections locales en dépit, nous l'avons mentionné, d'une polarisation forte et inattendue entre socialistes et libéraux au soir du scrutin local d'octobre 2000.

Bibliographie

- Cadranel, B., Delcor, B., (2001), « La réduction de moitié de l'effet dévolutif de la case de tête », in *Les élections dans tous leurs états organisé*, Bruxelles, Bruylant, 121-144.
- Capo Giol, J., (1992), "The Local Political Elite in Spain", *Barcelona ICPS Working Paper*, 2, 1-22.
- Delwit, P., (2002), « Le parti social chrétien : jalons d'un futur incertain », in Delwit, P. (ed.), *Le parti social chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 9-30.
- Delwit, P., (2000), « Vers un changement du mode de scrutin en Belgique ? », in Delwit, P., De Waele, J-M. (eds.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 161-186.
- Delwit, P., Van Haute, E., (2003), « Les termes nouveaux du droit électoral aux élections fédérales : philosophie et impacts », *L'année sociale 2002*, 33-49.
- Delwit, P., Van Haute, E., (2002), « L'implosion et la fin d'un parti : la Volksunie », *L'année sociale 2001*, 13-24.
- Delwit, P., Hellings, B., Pilet, J-B, Van Haute, E. (2005), « Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1880-1881, 1-65.
- Delwit, P., Hellings, B., Pilet, J-B, Van Haute, E. (2005a), « Le profil des candidats francophones aux élections fédérales du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1874-1875, 1-69.
- Delwit, P., De Waele, J-M., (1999), « Partis et systèmes de paris en Belgique. 1830-1898 », in Delwit, P., De Waele, J-M, Magnette, P. (eds.), *Gouverner la Belgique*.

- Clivages et compromis dans une société complexe*, Paris, Presses universitaires de France, 113-154.
- Deschouwer, K., (1999), « From consociation to federation : how the Belgian parties won », in Luther, K.R., Deschouwer, K., (eds), *Party elites in divided societies. Political Parties in consociational democracy*, London-New York, Routledge, 74-107.
- Eraly, A. (2002), *Le pouvoir enchaîné. Etre ministre en Belgique*, Bruxelles, Labor.
- Garbaye, R., (2000), “Minorities, representation and French Local Politics : North African Groups in Lille and Roubaix”, *Paper for the Political Studies Association*, 1-19.
- Hambleton, R., Sweeting, D. (2004), “U.S.-Style Leadership for English Local Government?”, *Public Administration Review*, (64)4, 387-512.
- Huron, D., (1999), « Les actions des maires urbains pour l’emploi: le management plus que l’incitation », in Le Duff, R., Rigal J-J. (eds.), *Maire, entrepreneur et emploi*. Paris, Dalloz, 627-650.
- Lambert, P-Y., (2001), *Elus d’origine extracommunautaire*. <http://users.skynet/suffrage-universel/be/beel00elus.html>.
- Lambert, P-Y, (1999), *La participation politique des allochtones en Belgique*, Bruxelles, Bruylant.
- Magnier, A. (2004), “Between Institutional Learning and Re-legitimization: Italian Mayors in the Unending Reform”, *International Journal of Urban and Regional Research*, (28).1, 166-182.
- Malikova, L., (2000), “Formation of politico-administrative relations on local level”, in Slovakia. *United Nations Online Network in Public Administration and Finance*.
- Martiniello, M. (1998), « Les élus d’origine étrangère à Bruxelles : une nouvelle étape de la participation politique des populations d’origine immigrée », *Revue européenne des migrations internationales*, (14)2, 123-149.
- Michel, Ch., (2004), *Le libéralisme sans complexe*, Bruxelles, Luc Pire.
- Moniteur belge, (2002) *Institut national de la statistique. Chiffres de la population de droit par commune, à la date du 1^{er} octobre 2001*. 28 mai.
- Pilet, J-B (2005), *Réformer le système électoral en Belgique : une mise en cause du modèle consociatif? L’analyse des fondements de trois réformes électorales débattues entre 1990 et 2005*, Thèse de doctorat défendue à l’Université libre de Bruxelles (ULB).
- Rea, A., (1995), « Elections communales: l’émergence du vote d’extrême droite et l’argument immigré », *L’année sociale 1994*, 273-275.
- Reynaert, H., (2000), *Lokale politici in Vlaanderen 1946-1994*, Bruges, Vanden Broele.
- Reynaerts, H., Steyvers, K., Delwit, P., Pilet, J-B (eds) (2005), *Revolution or Renovation ? Reforming Local Politics in Europe*, Bruges, Vanden Broele.
- Seiler, D-L, (2000), « Le mode de scrutin fait-il l’élection? », in Delwit, P., De Waele, J-M, (eds), *Le mode de scrutin fait-il l’élection?*, Bruxelles, Editions de l’Université de Bruxelles, 21-38.
- Soos, G., Kalman, J., (2002), “Report on the State of Local Democracy in Hungary”, *Local Government and Public Service Reform Initiative*, 1-105.
- Steyvers, K., (2004), *Van burger tot burgervader. Het politieke rekruteringsproces van de Belgische burgemeester*, Bruges, Vanden Broele.
- Steyvers, K., Reynaerts, H., (2000), “The road to town hall: political recruitment and career of the Belgian mayor”, *ECPR Paper presented at the Marburg General Conference*. 1-38.
- Tarrow, S, (1974), “Local constraints on Regional Reforms: a comparison of Italy and France”, *Comparative Politics*, (7)1, 1-36.
- Tilleux, O., (2003), « Contribution à l’étude des modes de fonctionnement des élites locales », *Recherches sociologiques*, 1, 3-28.
- Vetter, A., Kersting, N. (2003), “Democracy versus Efficiency? Comparing Local government across Europe”, in Kersting, N., Vetter, A. (eds.), *Reforming local*

Government in Europe. Closing the Gap between Democracy and Efficiency, Opladen Leske + Budrich.

Voyé, L., Dobbelaere, K. (2000), « De la religion : ambivalences et distancievements », in Bawin-Legros, B., Voyé, L., Dobbelaere, K., Elchardus M. (eds.), *Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des Belges en l'an 2000*, Bruxelles, De Boeck.

Wauters, B., Weekers, K., Pilet, J-B, (2004) « Het gebruik van de voorkeurstem bij de regionale en Europese parlementsverkiezingen van 13 juni 2004 », *Res Publica* (XLVI)2-3, 377-412.